

COODYSSEE
Société coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée
A capital variable
Siège social : 8 avenue Lesdiguières, 05000 GAP
RCS GAP 508 536 364

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt,
Le 16 janvier juin,
A 16 heures,

Les associés de la société COODYSSEE, société coopérative de production à responsabilité limitée à capital variable, au capital actuel de 10 650 euros, divisé en 213 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 8 avenue Lesdiguières, 05000 GAP, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents (21 associé.e.s) :

L'association ADRETS propriétaire de 40 parts,
Stéphane BERARDET, propriétaire de 8 parts,
Stéphanie BERLINGUEZ, propriétaire de 2 parts,
Corine BLANCHARD, propriétaire de 1 part,
Xavier BOUNIOL, propriétaire de 4 parts,
Sylvie CARBONNET, propriétaire de 1 part,
Damien DEROUET, propriétaire de 1 part,
Claire DINCAN, propriétaire de 1 part,
Myriam EYERMANN, propriétaire de 4 parts,
Emilie FERRAND, propriétaire de 2 parts,
Corinne KALMAR, propriétaire de 1 part,
Simon LEMOINE, propriétaire de 1 part,
Véronique MARCHAND, propriétaire de 14 parts,
Clélia NOYER, propriétaire de 1 part,
Aurélie OPITZ, propriétaire de 2 parts,
Régis PELLISSIER, propriétaire de 2 parts,
Renaud RICHARD, propriétaire de 2 parts,
Jean-François ROCHAS-PARROT, propriétaire de 2 parts,
Camille ROUZET, propriétaire de 1 part,
Pascale SYLVA, propriétaire de 1 part,
Solange TORTI, propriétaire de 1 part,

Sont représentés (14 associé.e.s) :

Emmanuelle BERARDET, propriétaire de 1 part,
Camille BISSUEL, propriétaire de 20 parts,
Anne DROUILLARD, propriétaire de 4 parts,
Nicole ESCAFFRE, propriétaire de 10 parts,
Nicolas GEIGER, propriétaire de 2 parts,
Virginie GRIMM, propriétaire de 1 part,
Jérémy JACQUET, propriétaire de 4 parts,
Guillaume LAVAUUR, propriétaire de 1 part,
Fabienne MATHRAY, propriétaire de 1 part,
Clément MILLET, propriétaire de 2 parts,
Evelyne REY PEYROT, propriétaire de 1 part,
Claude TIRAN, propriétaire de 1 part,
Chantal TOURNEUX, propriétaire de 40 parts,
Raphaël VOINET, propriétaire de 4 parts,

Sont absents et excusés (14 associé.e.s) :

Angélique BILLER, propriétaire de 1 part,
François BLANDIN, propriétaire de 10 parts,
Sylvie BROSSOIS, propriétaire de 1 part,
Dominique CHIRI, propriétaire de 2 parts,
Jessy COSSON, propriétaire de 2 parts,
Mathieu DENIS, propriétaire de 1 part,
Marie LISON, propriétaire de 1 part,
Domenica MARINO, propriétaire de 2 parts,
Candy MARSEILLE, propriétaire de 1 part,
Xavier MORDEFROID, propriétaire de 1 part,
Jean-Claude RACCA, propriétaire de 1 part,
Caroline ROBSIS, propriétaire de 2 parts,
Benoit SABRIE, propriétaire de 2 parts,
Albertine WILLIAMS, propriétaire de 2 parts,

L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Stéphanie BERLINGUEZ, cogérante associée et Monsieur Jean-François ROCHAS-PARROT, cogérant associé.

La société ARAGOR, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 30 décembre 2020, est représentée par Kelly CHABRE.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Admission des nouveaux associés
- Projet LEADER bâtiment (information de l'état d'avancement, validation d'une ouverture de la coopérative aux entrepreneurs du bâtiment)
- Projet LEADER formation (information de l'état d'avancement, présentation des pistes de concrétisations)
- Gouvernance : proposition d'adaptation du fonctionnement des cercles
- Point de situation sur l'évolution de l'accompagnement des entrepreneurs-salariés
- Questions diverses
 - . Bilan 2019
 - . Budget 2020
 - . Présentation d'un contrat de prévoyance pour les entrepreneurs-salariés
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement à discussion et/ou aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RÉSOLUTION : admission de nouveaux associé.e.s

L'Assemblée Générale, après avoir noté que la candidate Madame Patricia BLANC a régulièrement posé sa candidature au sociétariat et souscrit 1 part sociale, entièrement libérée, décide son admission en qualité d'associée de la Scop, avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale, après avoir noté que la candidate Madame Brigitte BLANC DEMARQUET a régulièrement posé sa candidature au sociétariat et souscrit 1 part sociale, entièrement libérée, décide son admission en qualité d'associée de la Scop, avec effet immédiat. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale, après avoir noté que la candidate Madame Christelle MAZOYER a régulièrement posé sa candidature au sociétariat et souscrit 4 parts sociales, entièrement libérée, décide son admission en qualité d'associée de la Scop, avec effet immédiat. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale, après avoir noté que la candidate Monsieur Philippe PANCOL a régulièrement posé sa candidature au sociétariat et souscrit 2 parts sociales, entièrement libérée, décide son admission en qualité d'associée de la Scop, avec effet immédiat. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Bilan 2019 & budget 2020

Ces deux sujets qui font partie des questions diverses ont été abordés en début d'AG par les co-gérants pour permettre à tout le monde d'avoir une vision d'ensemble.

2019 a été une année de transition !

- Côté entrepreneurs-salariés :
 - 99 personnes accompagnées
 - lancement du projet LEADER formation
 - lancement du projet LEADER bâtiment
- Associés :
 - Nouvelle gérance
 - Cercle de pilotage a bien fonctionné mensuellement
 - Fonctionnement plus compliqué pour les autres cercles
- Equipe d'appui :
 - Départ de Chantal,
 - Passage de Laurent,
 - Corine, Elodie, Stéphanie, Jeff tout au long de l'année
 - Christelle en soutien en fin d'année
 - Lancement de l'accompagnement par compétence
- Partenaires :
 - Coopérative jeunesse de services durant l'été
 - Coopérative éphémère féminine « flashcoop » en fin d'année

2020 sera une année de construction

- Entrepreneurs-salariés :
 - continuer de fournir un cadre sécurisé et collectif pour tous
 - concrétisation du projet LEADER formation
 - concrétisation du projet LEADER bâtiment
- Associés :
 - Huiler les rouages entre les différents niveaux de gouvernance
gérance
cercle de pilotage
associés
2 AGs par an
- Equipe d'appui :
 - Mise en place de l'accompagnement par compétence
 - Changement du logiciel de gestion (Winscop >> ENDI)
- Partenaires :
 - CJS ?
 - Coopérative éphémère féminine ?
 - Lancement de fédération nationale des CAE

Côté budget

- **Rappel du contexte du mandat de gérance 2019-2023**
 - Baisse (voir suppression) des subventions à venir
 - Transformation du CICE (récupéré par la structure) vers baisse de cotisations (récupéré par entrepreneur-salarié)

- Passage de la mutualisation de 10% à 12% en 2019
- Hypothèse de hausse du chiffres d'affaires de 5% par an
- **Prévision financière imaginée en début de mandat**
 - un résultat négatif de 12 à 20 000€ en 2019
 - un résultat négatif de 12 000€ en 2020
 - La coopérative dispose de 80 000 € de réserves, l'objectif est de parvenir à l'équilibre en 2021.
- **Prévision financière ajustée pour 2019**
 - Disparition du CICE (- 34 000 €).
 - Subventions région 2019 maintenue (15 000€)
 - Passage de la mutualisation de 10 à 12% du chiffre d'affaires à compter du 1er juillet 2019.
 - CA provisoire de 1 120 000 en hausse de 5% comparé à 2018
 - Mutualisation provisoire de 118 000€ pour 120 000€ attendu
 - **Plutôt moins (voir pas) de résultat négatif pour 2019**
- **Prévision financière ajustée pour 2020**
 - Disparition subventions région 2019 ? (- 15 000€)
 - Mutualisation de 12% toute l'année
 - Départ du plus gros contributeur (-10 000€)
 - Hausse activité entrepreneurs de 5%
 - Mutualisation attendue = 120 000€
 - **Plutôt – 17 000€ de résultat attendu pour 2020**
 - Sans tenir compte du bâtiment pour l'instant

TROISIEME RÉSOLUTION - Point de situation sur l'évolution de l'accompagnement des entrepreneurs-salariés

Avant :

- Corine à 60% et quelqu'un à 40%
 - Référents accompagnement
 - Gestion entrées / sorties
 - Validation devis, facture et récap de vente
 - Validation achats/frais
 - Suivi trésorerie & remboursement
 - Avenant salaires
- Jeff à 20%
 - Accompagnement collectif

Dorénavant :

- Elodie passe de 70% à 90% et « récupère » donc
 - Validation achats/frais
 - Validation récap' de vente
 - Autres tâches qui font gagner du temps à Stéphanie
- Corine à 60%
 - Accompagnement à l'entrée à Coodyssée
 - Validation devis, facture
 - Suivi trésorerie & remboursement
 - Accompagnement par compétence
 - Avenant de salaires
- Jeff à 20%
 - Accompagnement par compétences
 - Accompagnement collectif
- Stéphanie
 - Accompagnement par compétences
 - Avenant de salaires (en complément si besoin)

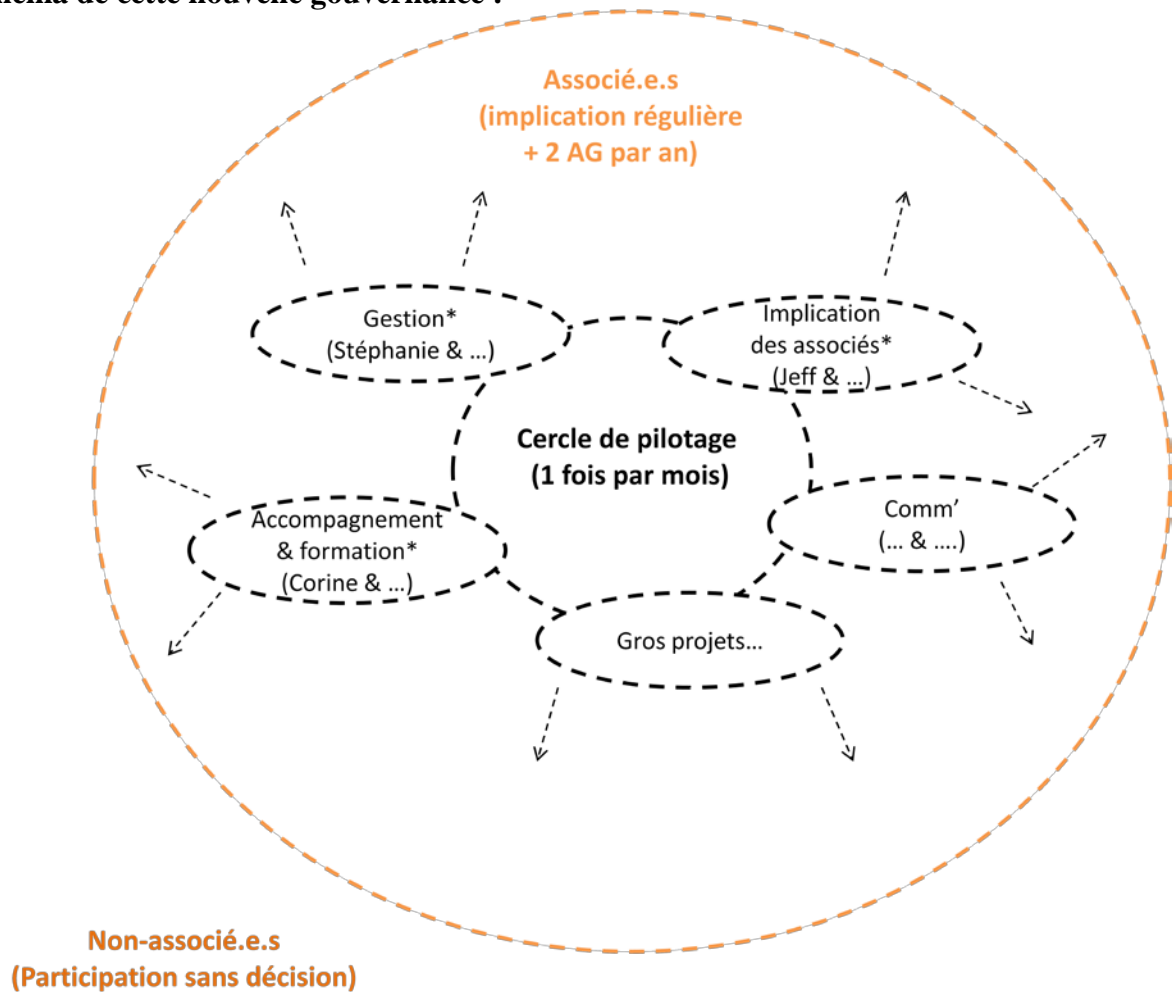
Un outil va être mis en place pour faciliter la prise de RDV avec Corine, Jeff et Stéphanie directement depuis la gare centrale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION - Gouvernance : proposition d'adaptation du fonctionnement des cercles

- Constat :
 - Réunion cogérance opérationnelle presque toutes les semaines
 - Mise en place réunion cogérance stratégie tous les 2 mois
 - « Les 4 saisons de la cogérance » : une réunion trimestrielle pour faire le point sur la forme de la cogérance (ce qui va et ce qui ne va pas) accompagné par Renaud
 - Cercle de pilotage mensuel assez bien respecté
 - Vie des cercles assez limitée
 - Participation correcte aux AGs
- Proposition :
 - Réunions cogérance (opé 2 semaines, stratégie 2 mois, 4 saisons)
 - Cercle de pilotage mensuel = espace de partage d'info
 - Travaux ouverts à tous les associés
 - 2 AGs par an (Janvier et juin)

Schéma de cette nouvelle gouvernance :



Cette résolution est adoptée avec 2 abstentions et 33 votes pour.

CINQUIEME RÉOLUTION - Projet LEADER formation (information de l'état d'avancement, présentation des pistes de concrétisations)

L'étude LEADER concernant la création d'un organisme dédié aux formateurs comprend 2 phases :

Phase 1 : Etude et réflexion (qui vient d'être finie)

- L'étude de l'environnement juridique et plus spécifiquement les caractéristiques de la réforme en cours et ses impacts (certification)
- L'étude de l'offre de formation interne et externe notamment en vue de la qualification de l'offre commerciale des formateurs (inscription Répertoire National des Compétences Professionnelles). Cette étude prendra la forme d'entretiens individuels et de focus groupe
- La recherche de structures comparables ayant expérimenté des formes d'organisation susceptibles d'inspirer les hypothèses locales

Un séminaire final d'une journée a eu lieu le 10 décembre 2019 et a permis de restituer les connaissances acquises à l'ensemble des coodysséens et des partenaires intéressés.

Phase 2 : Solution d'organisation (qui commence)

Il s'agira d'élaborer des solutions d'organisation pour Coodyssée et entre Coodyssée et des partenaires potentiels.

SIXIEME RÉOLUTION - - Projet LEADER bâtiment (information de l'état d'avancement, validation d'une ouverture de la coopérative aux entrepreneurs du bâtiment)

Benoit SMETS est venu se présenter au cours de l'AG

"Décision de vivre en Oisans en 2018, et d'y travailler !

Après avoir créé la première CAE (généraliste) en Belgique en 1999, et une seconde en 2007 pour le bâtiment, il s'avère que je ne sais faire que ça ! J'y ai occupé tous les postes, et aujourd'hui, j'accompagne le développement d'entrepreneurs en bâtiment.

Contact avec Chantal un Mardi, rendez-vous le vendredi qui suit, et la mayonnaise à bien pris ! Puis s'est encore améliorée avec Stéphanie !

Ça fait un an qu'on travaille crescendo sur le développement d'une activité bâtiment, dans une logique de pluriactivité et de consolidation de l'entreprise Coodyssée. (avec Stéphanie & Renaud)"

Point d'avancement :

- Rencontre observation Benchmarking 2 scops, Lorient & Strasbourg.
- Les risques liés à la construction sont bien balisés, et sont contrebalancés par des processus de suivi rigoureux, bien ancrés dans la réalité juridique du bâtiment, avec l'assureur qu'il faut !
- Les modalités d'accompagnement économique sont spécifiques, avec des ateliers sur mesure, et un accompagnement technique est impératif.
- Dans ce travail sur l'activité bâtiment, l'anticipation des risques et la mise en place de mesures préventives est au centre des préoccupations.
- Une accent particulier sera donné à la construction qui respecte l'environnement

En terme de délai, la partie réflexion et choix de fonctionnement sera finie pour fin avril 2020, place à l'action ensuite.

Demande de vote sur "ouverture de la coopérative aux activités du bâtiment"

Cette résolution est adoptée avec 2 abstentions et 33 votes pour.

SEPTIEME RÉOLUTION - Questions diverses

Présentation d'un contrat de prévoyance pour les entrepreneurs-salariés

Partage d'information sur le fait que Mutualia a proposé un contrat de prévoyance. En cas de mise en place d'un contrat de prévoyance celui-ci s'appliquerait à l'ensemble des entrepreneurs-salariés.

Travail collectif à mettre en place pour récolter plusieurs propositions pour analyser l'offre et consulter les coodysséens pour connaître le besoin.

HUITIEME RÉOLUTION - Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Stéphanie Berlinguez,
Cogérante



Jean-François Rochas-Parrot,
Cogérant

